

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 MAI 1901.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1901.

(Voir les n^{os} 4, XI, et 85, session de 1900-1901, de la Chambre des Représentants, et 45, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE BERGEYCK, Président-Rapporteur ; le Comte WERNER DE MÉRODE, DELANIER, le Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, le Comte DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, MEYERS, MULLE DE TER SCHUEREN et STEURS.

MESSIEURS,

Basé sur un effectif de 2,947 hommes et 1,814 chevaux, le Budget de la Gendarmerie pour 1901 s'élève à fr. 7,355,862-54, tel qu'il a été amendé par la Chambre des Représentants ; supérieur à celui de 1900 de fr. 336,298-74.

Cette majoration comprend deux postes, savoir :

Les charges ordinaires et permanentes, fr.	286,721 33	
Les charges exceptionnelles	49,577 41	
		336,298 74

Les charges ordinaires se répartissent comme suit :

Un capitaine en second est adjoint aux commandants des provinces de Brabant et de Hainaut. Traitement et indemnité de monture des deux officiers. 7,266 »

Création de 6 nouvelles brigades à pied, renforcement d'une autre, complément d'organisation 36,056 85

Crédit destiné à augmenter l'effectif et la solde de la Gendarmerie (amendement de MM. Woeste et consorts à l'article 1^{er} du tableau) 200,000 »

Indemnités :

a) de marche et de vivres de campagne aux officiers de gendarmerie. 6,242 20

b) 1,000 francs pour achat d'un cheval aux sous-officiers promus officiers 4,000 »

c) au personnel de la brigade de sûreté de Laeken 5,064 05

A reporter. . . fr. 258,629 10

Report. . fr.	258,629 10	
Différence entre la haute paie attachée à la décoration militaire de 1 ^{re} classe, et celle affectée à la décoration de 2 ^{me} classe . . .	13,359 »	
Insuffisance de l'indemnité actuelle de 1 ^{re} mise d'habillement et d'équipement qui est portée de 400 à 500 francs	9,600 »	
L'entretien des casernes de la gendarmerie confié au corps du génie impose, pour frais de déplacement, une augmentation de . .	5,000 »	
L'enchérissment des prix du charbon et des fers augmente la dépense pour la ferrure des chevaux de	133 23	
		286,721 33

Charges exceptionnelles.

Reprise des literies en usage dans les brigades de gendarmerie de la Flandre occidentale fr.	30,000 »	
Reliquat d'une somme à rembourser au Conseil d'administration de la Compagnie de la Flandre occidentale	11,933 28	
Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés :		
Équipement 2 hommes à fr. 500 »	1,000 »	
Id. 31 id. à 150 »	4,650 »	
Armement 2 id. à 164 28	328 56	
Id. 31 id. à 83 91	2,601 21	
	8,579 77	
	50,513 05	
y compris une somme de fr. 935-64 figurant au Budget de 1900, soit donc		49,577 41
	Fr.	336,298 74

Un membre de la Commission demande que toutes les brigades soient reliées téléphoniquement, aux frais de l'État, avec les autorités locales ressortissant à ces brigades.

Le Budget a été voté par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 24 mai 1901, par 73 voix contre 12 et 12 abstentions.

Votre Commission de la Guerre a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'adoption du Projet de Loi à l'unanimité des membres présents.

Le Président-Rapporteur,
Comte DE BERGEYCK.